

Nancy, le lundi 13 mai 2019

La Rectrice de la Région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des Universités de Lorraine

Vu la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (article L.612-3 du code de l'éducation)
Vu le décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (article D.612-1-19)

ARRETE

La mise en place suivante de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES), chargée de la conseiller pour l'instruction des dossiers des candidats ayant obtenu, au cours de l'année scolaire ou dans les quatre années scolaires précédant la procédure de préinscription en cours, le baccalauréat ou un diplôme équivalent et qui sont domiciliés dans son académie ou assimilés à des candidats résidant dans son académie en application de l'article D.612-1-11 qui n'ont reçu aucune proposition d'admission dans le cadre de la procédure nationale de préinscription.

Sa composition:

- **Présidente** : Madame Florence Robine (ou son représentant), Rectrice de la Région académique Grand Est, Rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière des Universités de Lorraine

- **Membres** :

Représentants des établissements de l'académie qui dispensent des formations initiales d'enseignement supérieur inscrites sur la plateforme Parcoursup.

➤ Pour la DRAAF:

- Monsieur Philippe CONCEICAO, Pôle éducation et animation - Service régional de la formation et du développement (SRFD)

➤ Pour l'Université de Lorraine :

- Madame Sabine CHAUPAIN-GUILLOT, Vice-Présidente Formation et Insertion Professionnelle, Vice-Présidente du Conseil de la Formation, Université de Lorraine
- Madame Michèle SCHWARTZ-MEREY, Doyen de la faculté de STAPS Nancy
- Monsieur Cruz- Lara, Directeur de l'IUT Nancy-Charlemagne
- Madame Pascale ETIENNOT, Responsable de la licence de droit, Vice-Doyen de la faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy
- Madame Séverine KLIPFEL, sous-directrice Gestion des formations et des études, Université de Lorraine
- Madame CHLOUP, responsable de la sous-direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle, Université de Lorraine.

➤ Pour les lycées et les CFA :

- Monsieur Olivier PALLEZ, proviseur du lycée LORITZ Nancy
- Monsieur Nicolas FERRARO, proviseur du lycée CHOPIN Nancy
- Monsieur Max RINGENBACH, proviseur du lycée SCHUMAN Metz
- Monsieur Gérald ZAVATTIERO, proviseur du lycée LOUIS VINCENT Metz
- Madame Lucette PRIOR, proviseure du lycée POINCARE Bar-le Duc
- Monsieur Joël LAMOISE, proviseur du lycée Bichat Lunéville
- Monsieur Olivier RITZ, directeur du lycée Notre Dame la Providence Thionville, président du réseau RENASUP Lorraine

➤ Pour le Rectorat :

- Madame Laurence NAERT, CSAIO
- Monsieur Philippe ALBERT, Doyen des IEN Second degré
- Monsieur Éric PAGOTTO, Doyen des IA IPR
- Madame Christelle DIDOT-MARTIN, SGA – Expertise et soutien, enseignement supérieur

- Pour le Conseil Régional Grand Est
- Madame Valérie SCHNEIDER, cheffe de service Formations sanitaires et sociales, Direction de l'Orientation et de la Formation pour l'Emploi.
- Pour les IFSI :
- Madame Elisabeth WISNIEWSKI, directrice de l'IFSI du CPN de Laxou

La commission pourra associer le cas échéant Monsieur Frédéric BOLLE, conseiller technique ASH, pour procéder à l'examen des demandes de révision d'affectation de lycéens en situation de handicap.

Elle se réunira tous les quinze jours à compter du 8 juillet jusqu'au 19 juillet 2019, puis du 20 août au 25 septembre 2019.

Pour préparer ses travaux, un groupe de travail technique placé sous la responsabilité de Madame NAERT, CSAIO ou de Madame MANDERIOLI, DCIO, Adjointe à la CSAIO, sera mis en place et associera les psychologues de l'Education Nationale du SAIO, et le cas échéant des psychologues exerçant en CIO ou en SOIP.

Il sera chargé de recueillir les informations nécessaires : vœux de l'élève, éléments relatifs à son projet, résultats scolaires, afin d'éclairer la commission et proposer à l'élève une solution la plus pertinente possible.

Un bilan de la mise en œuvre de la CAAES sera effectué au plus tard le 30 septembre.



Florence ROBINE